



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-136

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public, 125 et 127 rue Basse

du 12 au 16 avril 2025 inclus

Prolongation de l'arrêté A 2025-130

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 9 avril 2025 par M. Karel BONNIEZ, domiciliée 125 rue Basse à ISBERGUES,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux sur l'immeuble situé 125 - 127 rue Basse à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise RACARY BATIMENT, 94 rue Mathon à MERVILLE (62660),

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'installation d'un échafaudage est autorisée du 12 au 16 avril 2025 inclus, au niveau de l'habitation située 125-127 rue Basse à ISBERGUES (62330), pour l'exécution des travaux.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-136

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 4 AVR. 2025

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 15 AVR. 2025